

Rapport 18.015A GC du 4 septembre

Intervention du groupe socialiste

Monsieur le président, Madame, Monsieur

Dans une optique d'économie, d'autonomie et de simplification, le Conseil d'État nous propose d'acquérir 175/1000^{ème} loués à Prévoyance.ne, rue de Tivoli 22 à Neuchâtel.

Économie par la suppression du bail avec Prévoyance.ne. Comme déjà dit, aujourd'hui l'État, pour loger son administration n'est propriétaire que de 50% environ de ses locaux alors que la moyenne romande est de 80% et la moyenne en Suisse alémanique de 120% !

À l'économie de CHF 42'887.-, il faudra néanmoins introduire dans les calculs comparatifs, les charges d'intérêts de la dette qui devra être contractée pour financer l'acquisition.

Autonomie ensuite car l'État, ainsi, pourra administrer seul le bâtiment Tivoli 22. Le groupe socialiste se demande s'il y a une volonté de l'État de détricoter ou de relâcher ses liens avec Prévoyance.ne ?

Et simplification, puisqu'il pourra envisager des travaux de rénovation et d'extension seul, selon sa propre planification, sans en référer à un autre copropriétaire. Ce qui explique l'absence de demande en parallèle de crédit pour la rénovation, l'État préférant travailler avec une logique de crédit-cadre permettant de mieux gérer et ce, avec souplesse, les chantiers selon leur développement.

Par cette première étape, l'État réaffirme sa volonté, par une démarche pragmatique, de regrouper progressivement l'administration en 2 pôles Tivoli à Neuchâtel et La Fiaz à La Chaux-de-Fonds, dans des locaux adaptés.

Dans sa volonté de limiter l'éparpillement des sites et des locaux pas toujours bien adaptés, le groupe socialiste encourage l'État à saisir les opportunités d'achat quand celles-ci se présenteront.

Cette acquisition s'inscrit en cohérence avec les efforts du Conseil d'État pour rationaliser l'organisation et le logement des entités publiques, le groupe socialiste accueille favorablement cette démarche et votera le rapport à l'unanimité.

Annie Clerc-Birambeau